

Festival de l'Océan 2026

Règlement du concours photos et films

Article 1 : Les organisateurs :

Dans le cadre du Festival de l'Océan qui aura lieu en juin 2026, l'Office de Tourisme de l'Ouest et Sciences Réunion organisent un concours de photos et de courts-métrages marins ouverts à toute personne majeure résidant à La Réunion, ou mineur(e) avec autorisation parentale.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours individuel est ouvert au grand public.

Le présent règlement régit les rapports entre les organisateurs et les participants au Festival de l'Océan 2026.

La participation au Festival de l'Océan 2026 en qualité de compétiteur implique l'acceptation de l'ensemble des dispositions du règlement.

Sont exclus de la participation au concours, les organisateurs ainsi que les membres de leurs familles.

Article 3 : Objet du concours :

Ce concours s'inscrit dans l'organisation du Festival de l'Océan et a pour but de montrer au public la beauté de l'Océan Indien et de La Réunion.

Le concours porte sur :

3-1 : les photos : elles devront être prises à La Réunion.

Le Thème : « **AUTOUR DE LA MER** »

La photographie doit avoir une cohérence, artistique, de couleur, de forme, de thème...

3-2 : Les Films : Ils devront être tournés à La Réunion.

Le Thème : « **AUTOUR DE LA MER** »

Le film devra proposer un scénario qui fasse part aux belles émotions et qui met en avant la biodiversité et la beauté de La Réunion, qu'il soit tourné sous l'eau, dans le lagon, en pleine mer, ou sur l'eau.

Article 4 : Modalités d'inscription :

Date limite d'inscription et d'envoi : **jeudi 30 avril 2026**. Les organisateurs préconisent l'inscription au plus tôt.

4-1 : Inscriptions (bulletin en annexe) et envois doivent être adressés par mail via WeTransfer aux 4 adresses mails suivantes :

Sciences Réunion : aurelie.grondin@sciences-reunion.net direction@sciences-reunion.net

Office de Tourisme de l'Ouest : animation@ouest-lareunion.com production@ouest-lareunion.com

4-2 : Seules seront présentées au Festival les œuvres retenues par le Jury de Présélection dont les décisions sont sans appel.

4-3 : L'inscription à l'un des concours nécessite obligatoirement l'utilisation de la fiche d'inscription du Festival dûment signée.

Article 5 : Promotion du Festival :

Sous réserve de la mention des titulaires de droit, pour répondre à la liberté du public d'accéder aux informations et pour la promotion du Festival et des œuvres diffusées, le concurrent autorise les organisateurs à communiquer gratuitement à la presse des représentations des photos, des images, des dessins, des extraits de films ou d'autres œuvres en concours.

Article 6 : Diffusion des œuvres dans le cadre du Festival

Les concurrents autorisent l'utilisation gratuite de leurs œuvres en compétition par le Festival, pour les représentations privées et publiques de ces œuvres, dans le cadre du Festival, pour toute sa durée, sur le lieu de sa manifestation. Les concurrents autorisent également l'utilisation gratuite de leurs œuvres, dans l'hypothèse où elles seraient distinguées par le jury, pour leurs projections privées ou publiques, en tous lieux et dans tous pays. Ces projections ont strictement pour objet de promouvoir le monde marin, les œuvres des lauréats, leurs auteurs, leurs producteurs et le Festival. La paternité des auteurs et des producteurs est clairement mentionnée lors de chacune des diffusions publiques ou privées. Le Festival exclut toute utilisation commerciale des films remis en compétition ou primés.

Les concurrents autorisent l'utilisation par extrait de leurs œuvres dans tous les supports de communication de l'édition 2026 et pour la promotion de l'édition 2027.

Article 7 : Garantie des concurrents

Le concurrent garantit le Festival contre tous troubles, revendications et évictions. Le concurrent déclare qu'il n'a introduit dans son œuvre aucune reproduction ou réminiscence susceptible de violer les droits de quiconque.

Article 8 : Décisions irrévocables des jurys

Les décisions des différents jurys sont sans appel.

I : CONCOURS FILMS

I-1 : Présélection

Seuls les films sélectionnés par le jury de présélection seront présentés au public et/ou aux jurys.

I-2 : L'édition 2026 du Festival de l'Océan récompensera 2 gagnants pour les prix films :

Les catégories films sont définies comme suit :

- Prix 1^{ère} participation (1 gagnant)
- Prix du Festival (1 gagnant)

I-3 : Un synopsis devra accompagner les films avec, si possible, une photo du vidéaste.

I-4 : Le support de présentation accepté est : Wetransfer. Les supports devront être nommés comme suit : prénom, nom, adresse complète de l'auteur et le titre de l'œuvre.

I-5 : Les formats acceptés sont : format HD 1080 MP4 en H264

I-6 : Les lots

Lot des gagnants du prix Film

1 activité de loisir dans l'Ouest pour chaque gagnants

II- : CONCOURS PHOTOS

II-1 : L'édition 2026 du Festival de l'Océan récompensera 2 gagnants :

Les catégories photos sont définies comme suit :

- Prix 1^{ère} participation (1 gagnant)
- Prix du Festival (1 gagnant)

II-2 : Format imposé : 300 dpi 2100 pixels (en largeur ou en hauteur)

II-3 : Chaque concurrent présente jusqu'à 5 photos vierges de toute marque distinctive : signature, copyright, logo....

II-4 : Chaque support envoyé par courrier doit être étiqueté comme suit : prénom, nom, adresse complète de l'auteur.

II-5 : Le concurrent devra joindre par **Wetransfer** les fichiers numériques avec :

- Le nom du concurrent figurant dans le nom du fichier
- Un fichier texte légendant la photographie inscrite en concours (espèce photographiée, lieu de la prise de vue, anecdote...).

II- 6 : Les lots :

1 activité de loisir dans l'Ouest pour chaque gagnants.

Les candidats autoriseront les organisateurs à imprimer les 20 meilleures photos à des fins d'utilisation non commerciales et à les diffuser sur leurs sites ou sur leurs supports de communication.

Les candidats autorisent les organisateurs à projeter les œuvres lors des soirées du festival ou toute autre soirée à but non lucratif.

III- : JURY ET CALENDRIER

III- 1/a : Jury

Le jury sélectionnera les productions selon les critères suivants :

- Compréhension du thème
- Originalité
- Créativité
- Esthétique

III- 1/b : composition du jury

Le jury sera composé :

- Des représentants des organisateurs et des partenaires

III-2 : calendrier

| ETAPES | DATES |
|------------------------|----------------------------------------------|
| Lancement du concours | Lundi 26 janvier 2026 |
| Retour des productions | Jeudi 30 avril 2026 |
| Délibération du jury | Semaine du 4 mai 2026 |
| Remise des prix | Vendredi 28 juin 2026 ou samedi 27 juin 2026 |

IV : divers

Les lots ne pourront pas être remplacés par du numéraire.

Et pourra être demandé par mail à : animation@ouest-lareunion.com